



CGT Finances Publiques Aveyron

Comité Technique Local du 28/02/2017

Ordre du jour

1. Adoption du nouveau règlement intérieur du Comité Technique Local (CTL)

Ce nouveau règlement limite le rôle des organisations syndicales et de ce fait la voix des agents en réduisant les moyens de fonctionnement. Le problème est encore plus aigu pour les CAP-L, les CHS-CT.

Vote CONTRE unanime des organisations syndicales.

2. Bilan de l'évaluation professionnelle 2016 (exercice 2015)

En 2016, 7 recours ont été déposés (2 en C, 4 en B et 1 en A). Un seul a été jusqu'en CAP nationale. Même constat que les années précédentes : il apparaît que le recours hiérarchique est un frein à la demande de révision de notation.

En 2017, suite à la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations) les agents B ne pourront plus bénéficier de réductions/majorations. Seuls les cadres A et C relèvent encore de l'ancien système de notation.

3. Présentation du budget départemental

L'exécution budgétaire 2016 a été grandement facilitée par une rallonge de 300 000 euros en novembre. Cette rallonge a permis d'anticiper les dépenses prévues pour 2017 notamment en matériel informatique (PC, ordinateurs portables, écrans) et mobilier (fauteuils).

Pour 2017, la dotation départementale est en baisse, du fait entre autres de la diminution de 10 % de la « part agent ».

4. Expérimentation nationale « Entraide entre SPF » : point d'étape de la situation départementale

L'entraide expérimentale entre Millau et Rodez qui porte uniquement sur les dossiers dématérialisés (stock) et les demandes de renseignements téléactées (flux) devait être mise en place le 6 février 2017. Elle n'est intervenue que le 08 février suite à des problèmes informatiques. A ce jour, la direction ne nous a pas communiqué de chiffre mais l'objectif reste de rééquilibrer le délai entre les SPF du département en atteignant un maximum de 90 jours. Un bilan sera fait le 30 juin.

Site de la section accessible par INTERNET et ULYSSE :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/12/>

Contact : cgt.ddfip12@dgfip.finances.gouv.f

5 . Questions diverses

La direction a souhaité nous apporter des informations sur les 3 points suivants :

- Fusion des trésoreries des Deux Vallées (Saint-Geniez) et Séverac-le-Château.

La direction a demandé à la nouvelle intercommunalité de réfléchir au lieu d'installation du nouveau service. L'échéance sera au plus tôt au 01/01/2019.

- Spécialisation des postes en SPL des trésoreries Argence-et-Cardalez et Lézou avec une échéance à priori au 01/01/2018.

- Concernant le SAR (service d'appui au réseau), un CTL se tiendra prochainement.



CGT Finances Publiques Aveyron

DECLARATION LIMINAIRE

CTL du 28 février 2017

Nous ne pouvons débiter ce Comité Technique Local sans vous exprimer encore une fois notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du directeur général des finances publiques.

Ses propositions formulées le 13 janvier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables, car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical, de respect des représentants syndicaux et des élu-es des personnels, particulièrement concernant les élu-e-s des CAP.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions directionnelles.

Par le choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAP, des CCP, des CT et des CHSCT :

- c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- avec la réduction drastique des temps de préparation et de consultation, c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation ;
- c'est bafouer le vote de 86 % des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle des représentants syndicaux dans toutes les instances.

Alors que le dialogue social était une volonté affichée du directeur national, relayée comme il se doit par les directions locales, nous voyons ici, encore une fois, les limites de l'exercice. Le but de ces manœuvres est uniquement de réduire l'expression des agents en museant leurs représentants. Nous sentons un désir fort de la caste dirigeante de nous faire revenir au temps des baronnies où l'être humain était un sujet corvéable à merci et sans droit.

Site de la section sur INTERNET ou INTRANET : <http://www.financespubliques.cgt.fr/12/>